



PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES AGRICULTEURS POUR LE FINANCEMENT D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION (PDE)

OBJET DE L'INTERVENTION

Aide à la réalisation d'un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) visant à préparer et asseoir le projet agricole du candidat à l'installation.

BENEFICIAIRES

Jeunes Agriculteurs

MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Nature de l'aide

En partenariat avec le Point Info Installation (JA) et l'ODASEA (Service Développement des Entreprises de la Chambre d'Agriculture), le Conseil Départemental a décidé de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, en apportant à chacun **une aide financière correspondant à 50 % du coût Hors Taxes, avec un plafond d'aide de 400 €** pour la réalisation d'un PDE.

Composition du dossier :

- Situation au Répertoire SIRENE
- RIB de l'exploitation (Nom propre ou société)
- Facture acquittée du PDE
- Copie de l'arrêté d'attribution de l'aide DJA (Dotation Jeune Agriculteur) suite à l'avis - favorable de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA).

PROCEDURE D'ENVOI DES DEMANDES

Les dossiers complets seront transmis par le CDJA au Conseil Départemental.

CONTACT

Service instructeur – Conseil Départemental : Tél. :04 68 85 82 42

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire
Conseil Départemental des P.O
Hôtel du Département - BP 906
66906 - PERPIGNAN Cedex